

Déposer sa demande d'aide à la mobilité

Seules les demandes d'aides à la mobilité pour un séjour d'études se déroulant sur l'année académique 2023-2024 sont acceptées.

La plateforme pour les demandes d'aides à la mobilités pour l'année académique 2024/2025 n'est pas encore accessible. Une réunion d'information courant juin 2024 vous guidera pour le dépôt de votre dossier.

Les aides à la mobilité ne sont pas automatiques. Vous devez déposer un dossier de demande d'aide à la mobilité **AVANT** votre départ en mobilité d'études.

En fonction de votre profil, de la durée de votre mobilité, vous devez déposer votre dossier soit sur la plateforme **AQUIMOB**, soit sur la plateforme **Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine** (MDNA) de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ne déposez qu'UN SEUL DOSSIER SUR UNE DES PLATEFORMES EN FONCTION DE VOTRE SITUATION.

RESPECTEZ SCRUPULEUSEMENT LES PROCEDURES DE DEPOT DE VOTRE DOSSIER. En cas de doute, [contactez le Pôle Mobilité étudiante](#).

1-Je pars en mobilité d'études ERASMUS+ ou au Royaume-Uni

Déposez votre dossier sur la plateforme AQUIMOB ou MDNA en fonction de votre situation :



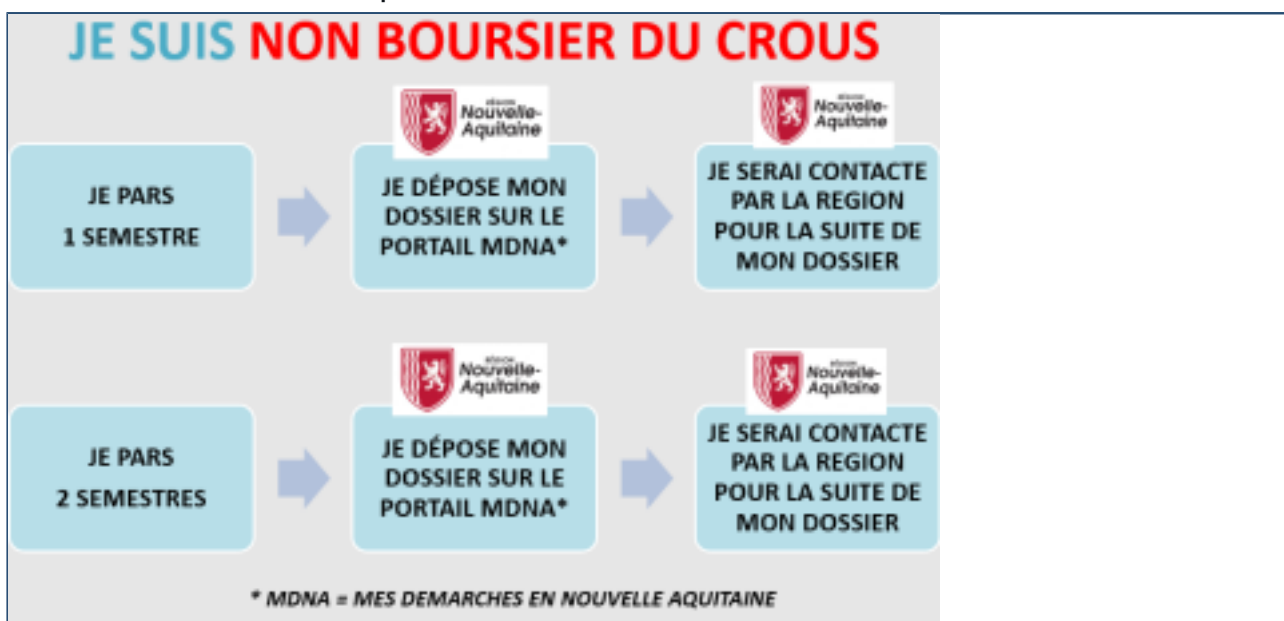


Déposez votre dossier (à partir du 20 juin) et avant votre départ en mobilité

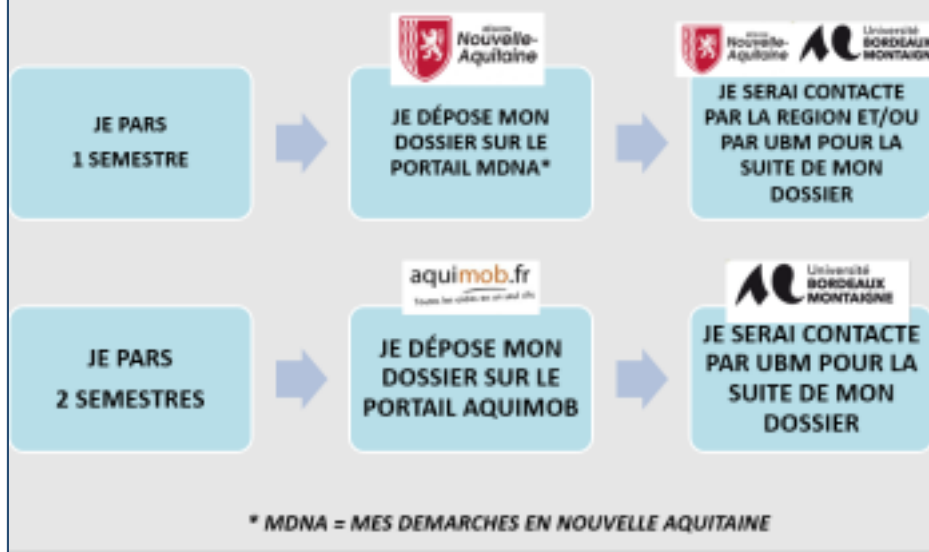
- * Lien vers la plateforme AQUIMOB : [ici](#)
- * Lien vers la plateforme MDNA : [ici](#)

2- Je pars en mobilité d'études dans un pays hors du programme ERASMUS+ ou hors Europe

Déposez votre dossier sur la plateforme **AQUIMOB** ou **MDNA** en fonction de votre situation :



JE SUIS BOURSIER DU CROUS



Déposez votre dossier (à partir du 20 juin) et avant votre départ en mobilité :

- * Lien vers la plateforme AQUIMOB : [ici](#)
- * Lien vers la plateforme MDNA : [ici](#)